

Vos tarifs au quotidien

Professionnels

Principales conditions tarifaires 2020

En vigueur au 1^{er} janvier 2020

Tarifs TTC lorsque la TVA est applicable



SOMMAIRE

Principaux services page 4

Principales dates de prise en compte des opérations

Offre groupée de services page 5

Cotisation à une offre groupée de services

Fonctionnement de votre compte page 6-7

Commissions trimestrielles

Gestion de compte

Informations sur vos comptes

Fonctionnement de vos comptes en anomalie

Banque à distance page 7-8

Abonnement à des services de banque à distance

Vos moyens et opérations de paiement page 8-10

Chèques

Carte bancaire commerciale

Services espèces

Virement

Prélèvement SEPA / Titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

Avis de prélèvements

Effets à l'encaissement ou à l'escompte

Services monétiques et e-commerce

Vos crédits page 11-13

Crédit court-terme

Crédit de Trésorerie

Crédit d'investissement

Informations sur prêt

Garantie actif-passif

Garantie bancaire

Frais de garantie

Modification sur financement après réalisation

Incident de fonctionnement sur crédit

Épargne, titres et placements financiers page 14

Droit de garde

Frais de courtage

Souscription d'OPC

Transfert



Assurances des professionnels, agriculteurs, associations
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiements



Principaux services pour les opérations internationales

page 16-22

Paiements en provenance de l'étranger (Export)
Paiements à destination de l'étranger (Import)
Crédits et garanties internationales
Opérations de change
Services divers
Principales dates de prise en compte des opérations à l'international



Cartographie des zones européennes

page 23



Résoudre un litige

page 24

Votre agence
Le Domaine Qualité Clients

⁽¹⁾ ASSURANCES ET PRÉVOYANCE : mentions légales

Les contrats d'assurance et de prévoyance sont présentés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre-est en sa qualité d'intermédiaire en assurance enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 023 262.

Ces contrats sont principalement souscrits auprès de :

- PACIFICA SA au capital de 398 609 760 € entièrement libéré. Siège social : 8-10 boulevard de Vaugirard -75015 Paris. 352 358 865 RCS Paris. N° de TVA : FR 95 352 358 865 ;

- PREDICA SA au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 €. Siège Social : 50/56 rue de la Procession - 75015 Paris. A compter du 01/05/2020, le siège est transféré au 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris. 334 028 123 RCS Paris ;

- CAMCA, Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole - société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Siège social : 53, rue La Boétie - 75008 PARIS, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro Siret 784 338 527 00053.

Ces entreprises sont régies par le Code des Assurances, soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sise 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09. Les contrats d'assurance SécuriCOMPTE sont souscrits auprès de CAMCA.

Les contrats d'assurance dommages sont assurés par PACIFICA.

Les contrats d'assurance décès et d'assurance dépendance sont assurés par PREDICA.

Le contrat Financement Obsèques est un contrat d'assurance de groupe vie-entière à adhésion facultative souscrit par l'Andecam auprès de PREDICA. Les prestations d'assistance du contrat Assistance sont mises en oeuvre par : AWP FRANCE SAS - 7, rue Dora Maar - 93400 Saint-Ouen. Société par Actions Simplifiées au capital de 7 584 076,86 €. 490 381 753 RCS Bobigny. Siret : 490 381 753 00014. Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le numéro 07 026 669 désignée sous la dénomination commerciale « Mondial Assistance ». Le contrat Assistance Obsèques est proposé par Previso Obsèques - S.A. au capital de 500 000 €. Siège social : 50 - 56, rue de la Procession 75015 Paris. 409 463 866 RCS Paris. Les garanties d'assurance sont assurées par : FRAGONARD ASSURANCES - 2, rue Fragonard - 75017 Paris. Société Anonyme au capital de 37 207 660 €. 479 065 351 RCS Paris. Entreprise régie par le Code des assurances.

Les contrats d'assurance emprunteur des prêts immobiliers et prêts à la consommation sont assurés par PREDICA. Le contrat Garantie Perte d'emploi est assuré par PACIFICA. Il peut arriver que l'état de santé de l'emprunteur ne lui permette pas de bénéficier des conditions d'assurance standardisées. Le dispositif prévu par la Convention AERAS organise des solutions adaptées à ces cas.

Principaux services

Principales dates de prise en compte des opérations

Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque	J
Versement sur un automate de dépôt valorisé	J
Autre versement	JUSQU'À J + 3
Remise de chèque(s)	J + 1 JOUR OUVRÉ
Païement d'un chèque	J
Emission d'un virement SEPA interne ou externe	J
Réception d'un virement interne ou externe	J
Remise d'avis de prélèvement	E OUVRÉ
Païement d'un prélèvement SEPA	E
Effet papier	
• remis avant E - 10 jours calendaires	E + 3 JOURS CALENDAIRES
• remis après E - 10 jours calendaires	J + 13 JOURS CALENDAIRES
Effet télétransmis	
• remis avant E - 10 jours calendaires	E + 1 JOUR CALENDRAIRE
• remis après E - 10 jours calendaires	J + 11 JOURS CALENDAIRES
Effet présenté au paiement	E
Païement par carte (électronique)	J OPÉRATION + 1 JOUR OUVRÉ (si télécollecte effectuée le soir de l'achat)

J = date de réception au Crédit Agricole

E = date de l'échéance portée sur l'effet ou le prélèvement

Jours calendaires = chaque jour de l'année civile, samedi, dimanche (jours fériés compris).

Jours ouvrés = jours Banque de France (lundi au vendredi inclus sauf jours fériés).



Offre groupée de services

Cotisation à une offre groupée de services

Compte-Service Pro
(n'est plus commercialisé)

[NOUS CONSULTER](#)

Compte-Service Agri
(n'est plus commercialisé)

[NOUS CONSULTER](#)

Compte à composer

COMPTE A COMPOSER PRO ⁽²⁾		COMPTE A COMPOSER AGRI ^{(2) (*)}	
FLUX CONFIÉS	PRIX	FLUX CONFIÉS	PRIX
< 101 k€	18,80 €	< 76 k€	18,60 €
101 à 250 k€	28,80 €	76 à 300 k€	21,90 €
251 à 500 k€	35,55 €	301 à 750 k€	33,60 €
501 à 1 500 k€	45,75 €	751 à 3000 k€	54,85 €
1 501 à 3 000 k€	66,05 €		

Services complémentaires du compte à composer pour optimisation des excédents de trésorerie

Montant minimum d'excédents de trésorerie : 20 000 €

PLACEMENT PROGRAMMÉ

2 €/MOIS

PLACEMENT DYNAMISÉ

9 €/MOIS

Offre de Bienvenue Créateur, repreneur,
artisan, commerçant, profession libérale, TPE,
micro-entrepreneur, jeunes agriculteurs

[NOUS CONSULTER](#)

⁽²⁾ par mois en fonction des flux confiés - offres soumises à condition



Fonctionnement de votre compte

Commissions trimestrielles ⁽³⁾

Commission de mouvement de compte

(exonération de certaines écritures)

- Professionnels
 - ◆ De 0,035 à 0,06% sur les seules écritures « débit »
 - ◆ Minimum de perception **10 €**
- Agriculteurs
 - ◆ De 0,025 à 0,035% sur les seules écritures « débit »

Commission de plus fort découvert

(sur le plus fort découvert de chaque mois, plafonnée à la moitié des intérêts débiteurs du trimestre) **0,06%**

- Minimum de perception **1 €**

Gestion de compte

Frais de gestion de compte inactif ⁽⁴⁾ **30,00 €**

Frais de tenue de compte trimestriels **27,25 €**

Clôture / Transfert de compte **GRATUIT**

Informations sur vos comptes

E-relevé **GRATUIT**

Relevé de compte (forfait mensuel)

- mensuel **GRATUIT**
- quinzaine **1,75 €**
- décadaire **3,20 €**
- journalier (par envoi) **1 €**

Frais de recherche de documents ^(*)

(hors relevé de compte & imprimé fiscal unique)

- Ancienneté ≤ 3 mois (simple) **11,55 €**
- Ancienneté > 3 mois (complexe) **SUR DEVIS**

Gestion d'adresse NPAI **16,40 €**

Attestation pour arrêté comptable **112 €**

⁽³⁾ Hors associations, SCI, GFA, CUMA

⁽⁴⁾ Frais prélevés annuellement sur chaque compte inactif, dans la limite de 30 euros et du solde créditeur du compte, après déduction des frais et commissions perçus par la Caisse Régionale en contrepartie des opérations relatives à la gestion et à la clôture de ses comptes inactifs et des produits et services bancaires liés à ces comptes

Fonctionnement de vos comptes en anomalie

Taux des intérêts débiteurs : 13,91% au 3^{ème} trimestre 2019

Commission d'intervention* PRO (pour toute opération sans provision)	8,50 €
◆ Maximum mensuel de perception	255 €
Commission d'intervention* AGRI (pour toute opération sans provision)	8 €
◆ Maximum mensuel de perception	240 €

*Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier : présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...

Commission perçue que l'opération soit payée ou non.

Commission de dépassement de découvert **TAUX DU DÉCOUVERT + 3 POINTS**

(sur montant au-delà du plafond autorisé)

• Frais par saisie attribution ou conservatoire	102 €
• Frais par saisie administrative à tiers détenteur	10% DU MONTANT DÛ AU TRÉSOR PUBLIC*

* Dans la limite d'un plafond de 100 € fixé par décret



Banque à distance

Frais d'utilisation des services de banque à distance

Abonnement à des services de banque à distance⁽⁵⁾ (internet, téléphone fixe, sms)

Par internet avec Crédit Agricole

En Ligne (tarifs mensuels)

- Gestion de compte et virements internes (vision)
- Gestion de compte et virements externes (action)

GRATUIT
11,80 € / MOIS

(Virements externes facturés aux prix pratiqués par télétransmission et ordres de bourse à prix préférentiels)

Par internet mobile

SELON FORMULE

(consultation et virements externes)

Ces services de banque à distance par internet sont accessibles depuis le site internet www.ca-centrest.fr

Par téléphone ou email

- FILINFO (consultation des comptes) 04 78 33 53 35

COÛT D'UN APPEL LOCAL

Service d'alerte par sms ou email

- Abonnement à des produits offrant des alertes de la situation du compte par SMS ou email **1,90 €**
- Frais perçus lors de chaque envoi d'alerte SMS ou email **0,34 €**

⁽⁵⁾ hors frais de télécommunication et de fournisseur d'accès internet.

Télétransmission

- Forfait mensuel client-banque seulement
- Forfait mensuel banque-client seulement
- Forfait mensuel complet
+ mise à dispo. relevé (par ligne)

WEB EDI	EBICS T	EBICS TS
	6 €	15 €
	26,90 €	26,90 €
	32,90 €	41,90 €
	0,05 €	0,05 €



Vos moyens et opérations de paiement

Chèque

	FRAIS POSTAUX
• Frais d'envoi de chéquier en recommandé sans AR (par envoi)	
• Frais d'envoi chéquier en pli simple (par envoi)	1,62 €
• Frais d'émission d'un chèque de banque	12,70 €
• Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	14,25 €
• Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision ⁽⁶⁾	
◆ rejet chèque de moins de 50 €	21,50 €
◆ rejet chèque de 50 € et plus	41,50 €

Une commission d'intervention d'un montant de 8,50 euros maximum peut s'ajouter à ces frais

(Le forfait de frais de chèque rejeté n'est pas prélevé en cas de nouveau rejet du même chèque dans les 30 jours)

• Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	26,00 €
• Chèque payé pendant interdiction bancaire	26,00 €
• Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	15,20 €

Carte bancaire commerciale

Cotisation carte annuelle

• Carte Mastercard de débit à autorisation systématique	16,50 €
• Carte de débit immédiat (Business)	51 €
• Carte de crédit à débit différé (Business)	51 €
• Carte de débit immédiat (Business Executive)	132 €
• Carte de crédit à débit différé (Business Executive)	132 €

⁽⁶⁾ incluant : lettre d'information, lettre d'injonction, délivrance à un tiers d'un certificat de non paiement, régularisation par blocage de provision, mainlevée de l'interdiction bancaire

Autres services cartes

- Modification des plafonds d'utilisation à la demande du porteur (sauf Gold, Visa Premier, Business executive) 8,20 €
- Refabrication de la carte 7,35 €
- Réédition du code confidentiel 8,60 €
- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire 33,95 €

Services espèces

- Retrait d'espèces en agence du Crédit Agricole sans émission de chèque 3,40 €
- Carte monnaie 41,65 € / AN
- Commande de pièces NOUS CONSULTER
- Dépôt de pièces 1,60% DU MONTANT - MINI 3,48
- Délivrance et dépôt de billets GRATUIT
- Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets GRATUIT

Virement (soumis au Règlement européen n°924/2009)

VIREMENT SEPA OCCASIONNEL

Vers un compte détenu au Crédit Agricole

- Frais par virement occasionnel GRATUIT

Vers un compte d'une autre banque

- Frais par virement occasionnel 4,00 €

VIREMENT SEPA PERMANENT

Vers un compte détenu au Crédit Agricole

- Frais de mise en place d'un virement permanent GRATUIT
- Frais par virement permanent GRATUIT

Vers un compte d'une autre banque

- Frais de mise en place d'un virement permanent GRATUIT
- Frais par virement permanent 0,89 € / par opération

Autres opérations

- Virement sur support :
 - Télétransmission et internet 0,23 €
- Virement urgent valeur compensée 6,80 €
- Tentative de récupération de fonds 15,75 €

VIREMENT INSTANTANÉ SEPA

Via le service de banque à distance Crédit Agricole en Ligne www.ca-centrest.fr (coût de la connexion selon opérateur) service disponible dans le courant du 1^{er} trimestre 2020.

- Frais par virement occasionnel vers un compte hors Caisse régionale 1,00 €

Prélèvement SEPA / Titre Interbancaire de Paiement (TIP) SEPA

- Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA (gratuit pour impôts, EDF, GDF, organismes caritatifs) 5,10 €
- Frais par paiement d'un prélèvement SEPA GRATUIT
- Frais de mise en place d'une autorisation de prélèvement BtoB (inter-entreprises) 10 €
- Frais par paiement de Titres Interbancaires de Paiement (TIP) SEPA GRATUIT

Avis de prélèvements

• Demande d'attribution d'un identifiant créancier SEPA (ICS)	31 €
• Télétransmission	
◆ Par avis de prélèvement standard	0,30 €
◆ Par avis de prélèvement BtoB	0,40 €
• Autres supports (par avis)	3,10 €
• Mise en opposition	GRATUIT
• Incident	
◆ Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision	11,50 €
L'ensemble de la commission d'intervention et frais de rejet est limité au montant du prélèvement rejeté dans la limite d'un montant maximum de 20 €	
• Impayé à la charge du remettant	5,90 €

Effets à l'encaissement ou à l'escompte

• Télétransmission	
◆ Traitement de la remise	GRATUIT
◆ Par effet	0,39 €
• Autres supports	
◆ Traitement de la remise	5,35 €
◆ Par effet	3,90 €
• Services divers	
◆ Changement de domiciliation	17,10 €
◆ Prorogation, réclamation, avis de sort, annulation	17,10 €
◆ Passage à l'escompte	17,10 €
• Incident	
◆ Effet domicilié rejeté	19,90 €
◆ Effet mis en instance	3,10 €
• Impayé à la charge du remettant (par effet)	17,10 €

Services monétiques et e-commerce

Adhésion au Système National de Paiement par Carte (commission sur le chiffre d'affaires carte)	NOUS CONSULTER
Autres Services Monétiques	NOUS CONSULTER
Offres monétiques professions libérales de santé	NOUS CONSULTER
Création de Site Internet	NOUS CONSULTER



Vos Crédits

TRCAM ⁽⁷⁾ au 1^{er} juillet 2019 (Taux de Référence du Crédit Agricole)	3,66%
TAUX DE L'USURE au 3^{eme} trimestre 2019 (découvert)	13,91%

Crédit court terme

Frais de dossier **1% DU MONTANT**

MONTANT DU PRÊT	MINI
≤ 10 000 €	65 €
> 10 000 €	130 €

Intérêts

VARIABLE,
indexé sur l'Euribor 3
mois moyenné

Crédits de trésorerie

Le « glossaire FBF des produits de financement bancaire court terme et de leurs principales composantes tarifaires » est disponible sur le site internet du Crédit agricole Centre-est

Découvert autorisé (ouverture de crédit en compte courant)

Frais par utilisation	1% avec MINI 32 €
Intérêts débiteurs	VARIABLE, indexé sur l'Euribor 3 mois moyenné
Commissions de plus fort découvert	0,06% PAR MOIS
Commission d'engagement sur plafond d'ouverture de crédit confirmé par contrat (hors compte service)	1%
Renouvellement ou Frais de réexamen annuel	65 €
Frais de dossier OCS ou OCA	87 €

⁽⁷⁾ Le TRCAM est révisé chaque trimestre selon la formule suivante : TRCAM = 70% TMCT + 3,79%. Où TMCT = 50% EURIBOR 3 mois + 10% taux des appels d'offre de la BCE + 10% taux de prêt marginal au jour le jour de la BCE + 30% taux des OAT 2 ans (Obligations Assimilables du Trésor).

Escompte

Frais de dossier	1% DU MONTANT
Intérêts d'escompte :	
• Base de calcul minimum des intérêts	10 JOURS CALENDAIRES
• Minimum par effet	6 €
Commission d'endossement	0,60% PAR EFFET
Prorogation, réclamation, changement de domiciliation	25 €
Renouvellement ou Frais de réexamen annuel	65 €

Escompte sur factures

• Bordereau de cession	33,00 €
• Frais de traitement par créance papier	6,50 €
• Notification, modification et réclamation	25,00 €
• Echancier mensuel	3 €

Crédits d'Investissement

Frais sur dossiers de prêt hors frais réels :

- Professionnels : 1 % du capital
- Agriculteurs hors Agilor : 1 % du capital
- Agriculteurs Agilor : frais forfaitaires

	Pros	Agris	
MONTANT DU PRÊT	MINI	MINI (hors Agilor)	FORFAIT AGILOR
≤ 3 000 €	65	65	50
> 3 000 € ≤ 10 000 €	65	65	90
>10 000 € ≤ 30 000 €	130	130	90
> 30 000 €	300	190	90

Informations sur prêt

Rédition du décompte de prêt (*)	44 €
Lettre d'information annuelle des cautions (par an, par caution, par prêt)	14 €

Garantie actif-passif

Frais par utilisation (acte)	0,50% - MINI 105 - MAXI 210
------------------------------	--------------------------------

Garantie bancaire

	CAUTION BANCAIRE	GARANTIE 1 ^{ERE} DEMANDE
Frais par utilisation (acte simple)	55 €	75 €
Frais par utilisation (acte complexe)	110 €	150 €
Frais de mainlevée	15 €	15 €

Frais de garantie ⁽⁸⁾

Caution solidaire	55 €
Gage sur certificat d'immatriculation	190 €
Nantissement de produit Crédit Agricole	87 €
Nantissement de matériel	380 €
Nantissement de fonds de commerce	480 €
Nantissement de parts de SARL, SAS, SA, SCI, SCPI	DE 265 À 775 €
Gage et nantissement produits autres organismes	190 €
Warrant	115 €

Modification sur financement après réalisation

Simple (modif date d'échéance, de compte payeur...)	33 €
Complexe (mainlevée sur hypothèque...)	119 €
Réaménagement de prêt	1% - MINI 390 - MAXI 1030
Frais transfert hors Crédit Agricole prêt bonifié	325 €
Avenant au contrat : (+ 55 €/prêt)	133 €
Mainlevée ou modification garantie enregistrée au greffe ⁽⁹⁾	119 €

Incident de fonctionnement sur crédit

Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	26 €
Rédition de tableau à amortissement	33 €
Frais de report d'échéance	44 €
Frais de moratoire	133 €
Plan apurement	54 €
Forfait de 561 € à partir de 4 prêts	

⁽⁸⁾ Ces tarifs incluent le coût d'enregistrement, d'inscription au greffe et frais d'huissier connus au jour de l'édition du présent document ; en cas de modification de ces frais par les Pouvoirs Publics, nos prix feront l'objet d'une réactualisation.

⁽⁹⁾ Hors frais fiscaux ou frais de greffe refacturés



Épargne et Placements financiers

Droits de garde*

(facturation semestrielle sur valorisation au 30 juin et au 31 décembre) ^(*)

Frais sur Compte-titres contenant uniquement

GRATUIT

- Des actions Crédit Agricole ou des parts sociales du CA

Frais fixes par compte

14 €

1/2 tarif si abonnement avec un PEB (Plan Epargne Boursière)

7 €

Pas de frais fixes l'année d'ouverture du compte si mise en place d'un PEB

Frais par ligne

LES VALEURS	TAUX	MINI/MAXI
OPC du Crédit Agricole		GRATUIT
Actions Crédit Agricole SA		GRATUIT
Parts sociales du Crédit Agricole		GRATUIT
Actions au nominatif	0,140 %	20 € / 40 €
Actions étrangères	0,140 %	20 € / 40 €
Obligations Crédit Agricole SA	0,070 %	2,60 € / 26 €
Or sous dossier	0,40 %	20 € / 40 €
Autres valeurs	0,140 %	2,60 € / 26 €

Maximum semestriel de droits de garde par compte

265 €

Frais de courtage (achats et ventes en bourse) Internet ⁽¹⁰⁾

Place française Invest Store Initial

- Taux appliqué sur montant brut

0,60 % - MINI 7,80

Les frais de marché sont en sus facturés à leur coût réel.

Depuis le 1^{er} août 2012, certains ordres d'achat sont soumis à la TTF : Taxe sur les Transactions Financières au taux de 0,3 % (taux en vigueur au 1^{er} juillet 2019).

Places étrangères : commission du Crédit Agricole

0,60%

- Minimum

25 €

- Maximum

210 €

Ordre par téléphone

NOUS CONSULTER

Souscription d'OPC (droits d'entrée)

SELON LA NOTICE AMF

Transfert ⁽¹¹⁾

Compte-titres hors Crédit Agricole

- Par compte

114 €

- Par ligne (plafonné à 300 €)

24,10 €

⁽¹⁰⁾ la rémunération des intermédiaires est valable selon le lieu de l'ordre.

⁽¹¹⁾ les frais de transfert sur les lignes étrangères sont facturés en sus.



Assurances et Prévoyance ⁽¹²⁾

Assurances des professionnels, agriculteurs, associations

	PROFESSIONNELS (commerçants, professions libérales, artisans)	AGRICULTEURS
POUR VOUS ET VOS PROCHES	<ul style="list-style-type: none"> • Santé individuelle et collective • Assurance accidents de la vie professionnelle • Indemnités journalières, incapacité temporaire de travail • Contrat décès • Contrat homme clé • Financement et assistance de vos obsèques • Dépendance • Protection juridique privée et professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Santé individuelle et collective • Assurance accidents de la vie agricole • Indemnités journalières, incapacité temporaire de travail • Contrat décès • Contrat homme clé • Financement et assistance de vos obsèques • Dépendance • Protection juridique privée et professionnelle
POUR VOS BIENS	<ul style="list-style-type: none"> • Multirisques professionnelles (responsabilité civile professionnelle, décennale et locaux) • Véhicules privés et professionnels • Habitation privée • Garantie locative sur vos biens loués • Télésurveillance de votre habitation privée et de vos bâtiments professionnels 	<ul style="list-style-type: none"> • Multirisques agricoles (responsabilité civile, locaux, perte d'exploitation) • Mortalité des animaux • Risques climatiques sur récolte, prairie • Véhicules privés et professionnels • Habitation privée • Garantie locative sur vos biens loués • Télésurveillance de votre habitation privée et de vos bâtiments agricoles

NOUS CONSULTER

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiements

Sécuricompte Professionnel ou Agriculteur (par mois) (plus commercialisé)		7,98 €
Sécuricompte PLUS (par mois)	PRO	3 €
	AGRI	4 €
SécuriHelp (par mois)	PRO	1 €
	AGRI	6 €

⁽¹²⁾ Voir renvoi (1) page 3 : «ASSURANCES ET PRÉVOYANCE : mentions légales»



Principaux services pour les opérations internationales

Les prix de nos services n'incluent pas les frais des banques correspondantes étrangères

Commission de change sur toutes les opérations en devise

cf page 20

Paievements en provenance de l'étranger (export)

Virement

Commission de rapatriement

• Sur « virement Européen » ⁽¹⁾	GRATUIT
• Sur virement Monde ⁽²⁾	22 €
+ si absence de domiciliation bancaire du bénéficiaire	DE 7,70 À 77 €
• Retour de fonds	39,30 €

Chèque

Commission d'encaissement (du montant de la créance en €)	0,23%
• Encaissement Sauf bonne fin (SBF) : Minimum	37,25 €
• Crédit après encaissement (CAE) : Minimum	25,35 €
• Maximum de perception	187 €
Frais de port (chèque CAE)	32,40 €
Chèque impayé	46,60 €

Effets de commerce

Commission d'encaissement (sur le montant de la créance en €)	0,13%
• Minimum	34,10 €
• Maximum	340 €
Frais de port	32,40 €
Effet impayé	46,60 €

Remises documentaires

Commission d'encaissement (sur le montant de l'opération)	0,21%
• Minimum	56,15 €
Frais de port	32,40 €
Avis de sort	32,40 €

(1) (2) - Voir fin du document

Paievements à destination de l'étranger (import)

Virement

Commission de transfert	
• Sur « virement Européen » ⁽¹⁾	4,00 €
• Sur « virement Européen » par WEB-EDI	0,23 €
• Sur virement Monde ⁽²⁾	0,025 %
◆ Minimum	24,20 €
◆ Maximum	100 €
• Sur virement Monde par WEB-EDI	0,025 %
◆ Minimum	2,88 €
◆ Maximum	100 €
Frais swift applicables aux virements hors Espace Economique Européen	9,45 €

Chèque

Chèque en euros	GRATUIT POUR L'ÉMETTEUR
Chèque en devises	24,45 €
Chèque en devises impayé	46,60 €
Chèque de banque en devises	35 €

Effets de commerce

Commission d'encaissement	41,80 €
• Frais swift	9,45 €
Prorogation, acceptation	46 €
Effet impayé	46,60 €

Remises documentaires

Commission de règlement sur le montant de l'opération	0,21%
• Minimum	84,20 €
Frais swift	9,45 €
Frais d'envoi selon acheminement	9,45 € à 32,45 €

(1) (2) - Voir fin du document

Crédits et garanties internationales

Crédit court terme en devise/avance en devise

Frais de mise en place	75,10 €
Prorogation	75,10 €

Crédit documentaire par internet

CA E-TRADE (abonnement annuel)	20,80 €
--------------------------------	---------

Crédit documentaire import

Ouverture du crédit documentaire par trimestre indivisible	0,26%
• Minimum par trimestre	116,20 €
Commission d'utilisation (levée des documents)	0,13%
• Minimum	127,60 €
Commission mensuelle d'engagement si paiement différé (acceptation)	0,12%
• Minimum par mois	84,45 €
Modification des termes	108,30 €
Forfait	NOUS CONSULTER
Frais d'envoi selon acheminement	9,45 € à 32,45 €
Frais swift	9,45 €
Documents irréguliers (à charge du bénéficiaire)	124,80 €

Lettre de crédit stand by émise - soumise aux RUU600

Ouverture (par trimestre indivisible)	0,26%
• Minimum par trimestre	116,20 €
Modification des termes	108,30 €
Commission de mise en jeu	154,50 €

Crédit documentaire export

Commission de notification	0,10%
• Minimum	117,30 €
Commission de confirmation	SUR DEVIS
Cette confirmation consiste pour le Crédit Agricole à prendre la responsabilité du règlement dans la mesure où les documents que vous remettez sont conformes aux termes du crédit documentaire. Vous ne supportez plus le risque d'insolvabilité de la banque émettrice ou le risque pays.	
Commission d'utilisation	0,15%
• Minimum par utilisation	150,45 €
Modification des termes	108,30 €
Pré étude des documents	91,40 €
Transfert	0,13%
• Minimum	385 €
Frais d'envoi selon acheminement	9,45 € à 32,45 €
Frais swift	9,45 €
Présentation de documents irréguliers	124,80 €

Garanties émises

Commission d'engagement par trimestre indivisible	0,39%
• Minimum par trimestre	39,20 €
Frais d'établissement français ou anglais	102,25 €
Modification des termes	78,35 €
Mise en jeu	154,30 €
Frais d'envoi selon acheminement	9,45 € à 32,45 €
Frais swift	9,45 €

Garanties reçues

Commission de notification	0,10%
• Minimum	77,15 €
Modification des termes	77,15 €
Mise en jeu	154,30 €
Frais d'envoi selon acheminement	9,45 € à 32,45 €

Opérations de change

Comptant ou terme

CA change en ligne (abonnement annuel)	20,80 €
Commission de change sur opération en devises	0,0525%
• Minimum	18,25 €
Gestion de compte en devises	41,10 €
• Frais d'arrêté trimestriel sur compte rémunéré	
Commission de mouvement de compte en devises	0,080% / TRIMESTRE
Couverture à terme	
• Frais de mise en place + commission de change	0,10%
Flexigain et Flexiterme	
• Frais de mise en place	0,10%
• Frais de tirage à chaque utilisation + commission de change	31,10 €
• Prorogation de flexigain	0,025% / TRIMESTRE

Services divers

Frais d'envoi swift	9,45 €
Frais d'envoi selon acheminement	DE 9,45 € À 32,45 €
Frais de recherche	DE 33 À 113 €
Dossier BPI France / Assurance Export	55 €
Renseignements commerciaux	
• Sur pays européen, Etats-Unis ou Canada (minimum)	100 €
• Sur autre zone géographique	NOUS CONSULTER
Courriers sur l'étranger (hors frais postaux)	50 €
Frais étude projet international non abouti	115 €
Etude de dossier complexe (par heure)	110 €
Bon de cession	28,30 €
Avis de sort	32,45 €
Enrichissement des instructions	DE 7,70 À 77 €
Courriel de confirmation d'exécution d'opération	0,78 €
Traduction	NOUS CONSULTER
Ecole Crédoc (formation)	115 €

Principales dates de prise en compte des opérations à l'international

Achats / Ventes des devises au comptant

Débit en compte	J
Crédit en compte	J + 2 JOURS OUVRÉS

Chèques remis à l'encaissement « sauf bonne fin »

Chèque en euros	J + 5 JOURS OUVRÉS
Chèque en devises	J + 5 JOURS OUVRÉS

Attention : les chèques postaux sont exclus de la procédure « sauf bonne fin »

Chèques remis après « crédit encaissement »

Chèque en euros	DATE DE RÉCEPTION DES FONDS + 1 JOUR OUVRÉ
Chèque en devises	DATE DE RÉCEPTION DES FONDS + 2 JOURS OUVRÉS

Chèques présentés au paiement

Chèque en euros ou en devises	DATE DE TRAITEMENT - 1 JOUR OUVRÉ
-------------------------------	--------------------------------------

Virements

Virement reçu en euros	DATE DE RÉCEPTION DES FONDS
Virement reçu en devises	DATE DE RÉCEPTION DES FONDS + 2 JOURS OUVRÉS
Virement émis en euros ou en devises de l'Espace Economique Européen	J
Virement émis en devises autres	J - 1 JOUR OUVRÉ

Effets

Effet remis à l'encaissement en euros	DATE DE RÉCEPTION DES FONDS + 1 JOUR OUVRÉ
Effet remis à l'encaissement en devises	DATE DE RÉCEPTION DES FONDS + 2 JOURS OUVRÉS
Effet présenté au paiement en devises	DATE DE TRAITEMENT - 1 JOUR OUVRÉ

Remises documentaires

Export en euros	DATE DE RÉCEPTION DES FONDS + 1 JOUR OUVRÉ
Export en devises	DATE DE TRAITEMENT + 2 JOURS OUVRÉS
Import en euros ou en devises	DATE DE TRAITEMENT - 1 JOUR OUVRÉ



Virements internationaux

Offre du Crédit Agricole : 2 niveaux de virements internationaux

(1) Virement Européen soumis au règlement européen N° 924-2009 :

- Virement en €, en devises suédoises ou roumaines à destination ou en provenance d'un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)
- Indication de l'IBAN
- Indication du code banque ISO (ou SWIFT) sans le nom de la banque
- Ordre non urgent (traitement à J+1)
- Absence d'instructions particulières
- Frais partagés

(2) Virement Monde :

Tous les virements en devises (quelle que soit la destination).

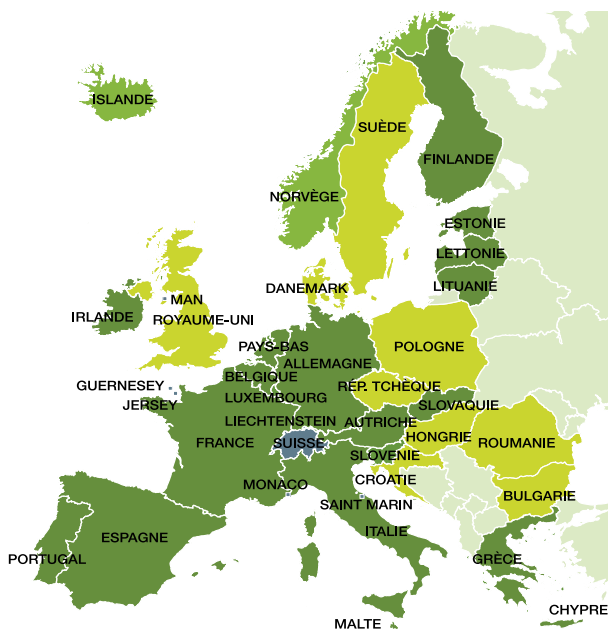
Les virements en € à destination ou en provenance d'un pays hors l'Espace Economique Européen (EEE) et/ou non éligibles à la catégorie Virement Européen (1)

Pour les virements internationaux, le prix de nos services n'inclut pas les frais éventuels des banques correspondantes étrangères.

Pour les virements vers un pays non membre de l'EEE, les frais SHARE (frais partagés) sont appliqués par défaut. Le client peut opter gratuitement pour les frais OUR (net de frais pour le bénéficiaire) ou BEN (tous les frais à la charge du bénéficiaire).



Cartographie des zones européennes



● Pays de la zone Euro*

● Pays de l'Union Européenne (U.E.)

● Pays de l'Espace Économique Européen (EEE)

● Pays de la zone SEPA (Single Euro Payments Area)

* Monaco, Andorre et le Vatican utilisent l'euro comme monnaie nationale mais ne font pas partie des pays de la zone euro.

Les îles de Jersey, Guernesey et Man ont intégré la zone SEPA au 01/05/2016.

Le Vatican & Andorre ont intégré la zone SEPA au 01/08/2019

GARANTIE DES DÉPÔTS

En application de l'article L312-4 du code Monétaire et Financier modifié et du règlement du Comité de Réglementation Bancaire n° 99-05 du 9 Juillet 1999, relatif à la garantie des dépôts, l'établissement de crédit qui recueille vos dépôts est couvert par un dispositif agréé par les Pouvoirs Publics. La Caisse Régionale est également agréée et contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution : 61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09. Voir le site : www.banque-france.fr/ ; contrôlée par Crédit Agricole S.A. : 12 place des Etats-Unis 92545 Montrouge Cedex ; contrôlée par l'Autorité des Marchés Financiers : 17 place de la Bourse - 75082 PARIS Cedex 02.

Pour tout appel en vue d'obtenir la bonne exécution d'un contrat ou le traitement d'une réclamation, vous pouvez joindre votre agence au numéro de téléphone indiqué sur votre relevé de compte (numéro non surtaxé).

(*) Les tarifs indiqués sur ce document ne sont pas soumis à la TVA, sauf ceux comportant un astérisque (*) qui sont ici exprimés toutes taxes comprises. Ces conditions, valables à partir du 01/01/2020, peuvent être modifiées à tout moment à l'initiative du Crédit Agricole ou des Pouvoirs Publics.



Résoudre un litige

Votre agence

En premier lieu, votre demande doit être formulée auprès de votre conseiller ou du directeur d'agence.

Le Domaine Qualité Clients

Si la réponse apportée préalablement par votre conseiller ou votre directeur d'agence ne vous satisfait pas, vous pouvez adresser un courrier à notre domaine Qualité Clients à l'adresse suivante :

Crédit Agricole Centre-est - Domaine Qualité Clients
1, rue Pierre de Truchis de Lays - 69410 Champagne-au-Mont-d'Or

L'agence ou le Domaine Qualité Clients s'engage à prendre en charge vos demandes sous 48 heures et à vous apporter une réponse au plus tôt et dans un délai de 2 mois maximum.

Toutefois, lorsque la réclamation porte, conformément à la réglementation, sur :

- les frais ou réductions pour l'usage d'un instrument de paiement ;
- le régime applicable aux instruments de paiement autres que le chèque ;
- les services de paiement ;
- les prestataires de services de paiement ;

L'agence ou le Domaine Qualité Clients, vous répondra sur support papier ou autre support durable convenu avec vous dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation. Si exceptionnellement une réponse ne peut être apportée dans un délai de 15 jours pour des raisons échappant au contrôle de la Caisse régionale, celle-ci vous enverra une réponse d'attente motivant le délai complémentaire nécessaire et précisant la date ultime à laquelle vous recevrez une réponse définitive. Cette réponse définitive doit, quoi qu'il arrive, vous être adressée dans les 35 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation.



Caisse régionale de Crédit Agricole mutuel Centre-est, Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - Siège social : 1, rue Pierre de Truchis de Lays - 69410 Champagne au Mont d'Or - 399 973 825 RCS LYON - Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre unique des intermédiaires en Assurance, Banque et Finance sous le numéro 07 023 262.